



United Nations
International Strategy for Disaster Reduction
Secretariat, Geneva

Palais des Nations
1211 Geneva 10
Switzerland
Fax: (+41 22) 917 0528
E-mail: isdr.vacancies@un.org

Contexte:

La Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC) est une plateforme multidisciplinaire et multipartite qui assiste les communautés à augmenter leur résilience face aux risques naturels, technologiques et aux catastrophes environnementales ainsi qu'à réduire les risques et les pertes liés à l'environnement, aux activités humaines, économiques et sociales. Un certain nombre d'organisations des Nations Unies et de partenaires internationaux y participent par le biais de la collaboration avec les gouvernements et les organisations de la société civile.

La mise en œuvre de la SIPC est du ressort d'un Secrétariat dirigé par le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe. Les fonctions principales du Secrétariat sont la coordination politique, la gestion du plaidoyer et de l'information au niveau régional et international afin de s'assurer de la synergie entre les stratégies de réduction de catastrophe avec celles des domaines socio-économiques et humanitaires.

En janvier 2005, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes a adopté la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015: Renforcer la Résilience des Nations et des Communautés face aux Catastrophes. Le Cadre de Hyogo est le guide indispensable pour la mise en œuvre de la Stratégie Internationale de Prévention des Risques de Catastrophe et il représente le cadre principal d'action politique pour la réduction des risques et le renforcement des capacités de résilience des communautés. La Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe qui a été mise en place par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2006 est le principal forum pour la réduction des risques de catastrophe et elle est complétée par un système de plateformes thématiques, régionales et nationales qui rassemblent toutes les parties prenantes importantes.

Pour réduire les effets négatifs des risques naturels sur la réalisation en Afrique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Union Africaine et les Communautés Économiques Régionales (CER) insistent sur l'inclusion de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe dans les programmes sous régionaux de réduction de la pauvreté, de la sécurité et du développement durable pour contribuer à la mise en place de communautés plus sécurisées et plus résilientes sur le plan social, économique et environnemental.

Dans cet perspective, pour promouvoir et renforcer les actions à tous les niveaux, l'Union Africaine et le Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), avec le soutien de la SIPC/ONU et en partenariat avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et la Banque Africaine de Développement (BAD), ont mené un processus d'actions régionales visant à renforcer les capacités nationales pour la RRC en Afrique en commençant par la conception d'une Stratégie Régionale Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophe. La stratégie vise à contribuer

à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté en encourageant l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans le développement. Le Programme d'Action pour la Mise en œuvre de la Stratégie Africaine 2006-2010 qui a été élaboré conformément à la demande du Sommet de l'Union de 2004, a été approuvé en 2005 par la Conférence des Ministres Africains sur la Réduction des Risques de Catastrophe puis il a été adopté par la Huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine (2006), il présente le cadre opérationnel pour les actions régionales relatives à la réduction des risques de catastrophe. La prolongation et l'application du Programme d'Action pour couvrir la période jusqu'en 2015 a été débattu et convenu lors de la 2^{ème} Réunion Consultative de la Plateforme Régionale sur la RRC en mai 2009 et une approbation formelle de du Programme élargi par les Ministres Africains chargés de la RRC **est attendu en 2010**.

Dans le cadre de la Stratégie Régionale Africaine, les CER sont responsables de la coordination des initiatives interétatique et de la mise en œuvre du Programme d'Action régional en fonction de leurs politiques individuels qui sont déjà en place en matière de RRC. Les CER sont responsables de la coordination des initiatives interétatiques dans le cadre de la Stratégie Régionale Africaine ainsi que de la mise en œuvre du Programme d'Action régional sur base de leurs propres politiques en matière de RRC, qui sont déjà en place. Par exemple, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) a adopté une politique sous régionale en matière de RRC, elle a mis en place une Unité de Gestion des Catastrophes et elle est en train d'élaborer un programme de mise en œuvre de sa stratégie de RRC. L'IGAD (Autorité Intergouvernementale pour le Développement) a conçu une stratégie et un programme de RRC. La SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe) est en train de réexaminer sa stratégie en matière de RRC pour la rendre plus conforme au CAH (cadre d'action de Hyogo). La CEEAC (Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale) a terminé l'élaboration de son mécanisme sous régional de RRC et la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) a achevé un cadre exhaustif de Gestion des Risques de Catastrophe qui va accélérer l'inclusion de la RRC dans ses plans et ses programmes de développement.

En octobre 2011, le Conseil sectoriel des Ministres chargés de l'environnement a approuvé le cadre de gestion des risques de catastrophe de la CAE qui implique la conception d'une stratégie globale régionale de gestion des risques de catastrophe, la création d'une plateforme sous régionale de RRC, la création d'une unité de Gestion des Risques de Catastrophe au sein du Bureau du Secrétaire Général. Le cadre définit également le plan d'action vers l'inclusion de la RRC dans la région, ce qui inclut entre autres activités le développement des capacités aussi bien institutionnelles qu'humaines, la cartographie et l'évaluation des risques de catastrophe et les vulnérabilités, la cartographie et le renforcement des systèmes d'alerte rapide face aux risques. La présente consultation sera fondée sur l'assistance technique antérieure de la SIPC/ONU à la CAE et ses États membres. L'engagement sera pour une période initiale de 2 mois avec la possibilité de prolongation en fonction de la disponibilité des fonds et de la performance.

Dispositions organisationnelles et rapports hiérarchiques:

Sous la supervision directe du Chef du Bureau Régional Afrique de la SIPC/ONU et sous la direction du Secrétaire Général de la CAE, le Commissaire et/ou le Directeur et le Chef de l'unité appropriée pour la prévention des catastrophes de la CAE, le consultant devrait fournir un soutien global à la CAE dans la mise en œuvre de la politique et/ou la stratégie de la CAE dans la RRC en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015.

Fonctions et responsabilités

1. Faciliter l'inclusion des approches de réduction des risques de catastrophe dans les programmes thématiques et sectoriels en cour au sein de la CAE en se concentrant sur les principaux secteurs pour s'attaquer aux causes profondes des risques.

2. Apporter un appui solide et d'autres services de soutien à l'unité de gestion des risques de catastrophes de la CAE dans l'accomplissement de leurs fonctions telles que définies dans les politiques et/ou les stratégies respectives sous régionales de RRC.
3. Assister dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des pratiques et des capacités nationales dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes dans les États Partenaires de la CAE.
4. Entreprendre avec les autorités nationales une évaluation conjointe des risques et des pertes en cas de catastrophe.
5. Assister dans la mise en place de l'unité planifiée de la CAE de gestion des risques de catastrophe et maintenir une liaison avec l'Union Africaine, les autres Communautés Economiques Régionales, les gouvernements nationaux, les partenaires internationaux au développement, les Nations Unies ainsi que ses agences et institutions spécialisées, les institutions intergouvernementales, les groupes et autres partenaires importants pour soutenir, promouvoir et faciliter leurs activités ainsi que leurs programmes en vue de réaliser les buts et les objectifs des politiques, stratégies et mécanismes respectifs régionaux de RRC.
6. Appuyer la mise en place de bases de données sur les programmes nationaux de RRC afin de permettre aux unités de gestion des risques de catastrophe de fonctionner comme des centres d'information sur la gestion des risques de catastrophe dans la sous région.
7. Assister dans l'organisation et la préparation des rapports écrits, tels que les documents, analyses, études et rapports de référence sur les consultations, les autres réunions et conférences sur la RRC organisées par la CAE.
8. Assister l'unité régionale de RRC et les États Partenaires à préparer le rapport CAH.
9. Soutenir le développement dans la sous région de politiques, de programmes et des capacités nécessaires pour la RRC.
10. Veiller à l'inclusion des activités relatives à la RRC dans les programmes et les projets annuels de la CAE ainsi qu'au lien entre l'adaptation aux changements climatiques et la RRC.
11. Faciliter l'élaboration de système efficace et accessible de partage des données entre les États Partenaires de la CAE et ICPAC/IGAD (Centre de prévision et d'applications climatiques de l'IGAD) pour les risques climatiques et les autres institutions sous régionales appropriées.
12. Explorer en consultation avec le Secrétariat de la CAE et le bureau sous régional de la Commission Economique pour l'Afrique les domaines possibles de promotion de la RRC avec des initiatives solides d'adaptation aux changements climatiques (telles que le programme de développement climatique en Afrique (ClimDevAfrica)) pour la région de la CAE.
13. Effectuer toute autre fonction, activité et tâche telles que spécifiées par les dirigeants de la CAE et de la SIPC ainsi que mentionné dans le programme de travail de l'Expert en RRC.

Résultats attendus:

1. Encourager, soutenir et mettre en pratique les articles de l'actuel Protocole d'Entente entre la CAE et la SIPC pour s'assurer de ce que ses objectifs sont réalisés.
2. Inclure les activités de RRC dans les programmes et les projets annuels de la CAE avec une attention particulière sur le lien entre l'adaptation aux changements climatiques et la RRC.
3. Appuyer les États Partenaires de la CAE dans le développement de programmes de RRC.
4. Concevoir et gérer le cas échéant des projets de RRC.
5. Assister la CAE et les États Partenaires dans la préparation de rapports sur le CAH.
6. Etablir un lien entre les programmes RRC de la CAE et le Programme d'Action de l'Afrique (POA).
7. Faire un rapport mensuel périodique de fond (A4, format MS Word en anglais tous les 20 de chaque mois) à présenter au chef de l'unité de prévention des catastrophes de la CAE avec copie au Coordinateur Afrique de la SIPC/ONU (ou au Fonctionnaire Responsable) décrivant les réalisations particulières effectuées.

Compétences essentielles, Expériences et Qualifications

Professionalisme – Avoir une bonne expérience, connaissance et compréhension des concepts, principes et approches de la prévention des risques de catastrophe.

Gestion – Aptitude avérées de gestion de projet et capacités de mener un projet à terme.

Souci du client aptitude à identifier les besoins des clients et à développer des services adéquats pour répondre aux attentes de l'entreprise.

Communications – Bonnes aptitudes de communication (oral et écrit)

Planification et organisation – Aptitude à organiser, planifier et exécuter des tâches face à des demandes concurrentes ainsi qu'à travailler sous pression dans des délais limités.

Travail d'équipe – Posséder d'excellentes qualités relationnelles et avoir l'aptitude d'établir et de maintenir des partenariats efficaces ainsi que des relations de travail avec des gens dans un environnement multiculturel et multiethnique

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire du niveau supérieur en gestion des risques de catastrophe, en géographie, en gestion des ressources naturelles, en développement, en politique publique ou dans des domaines connexes. Les personnes titulaires d'un diplôme de Baccalauréat avec une expérience de terrain adéquate seront considérées.
- Avoir au moins 5 années d'expérience de travail pertinente avec des responsabilités professionnelles dans un domaine connexe à ce poste
- La maîtrise de l'anglais et du français parlé et écrit est essentielle.